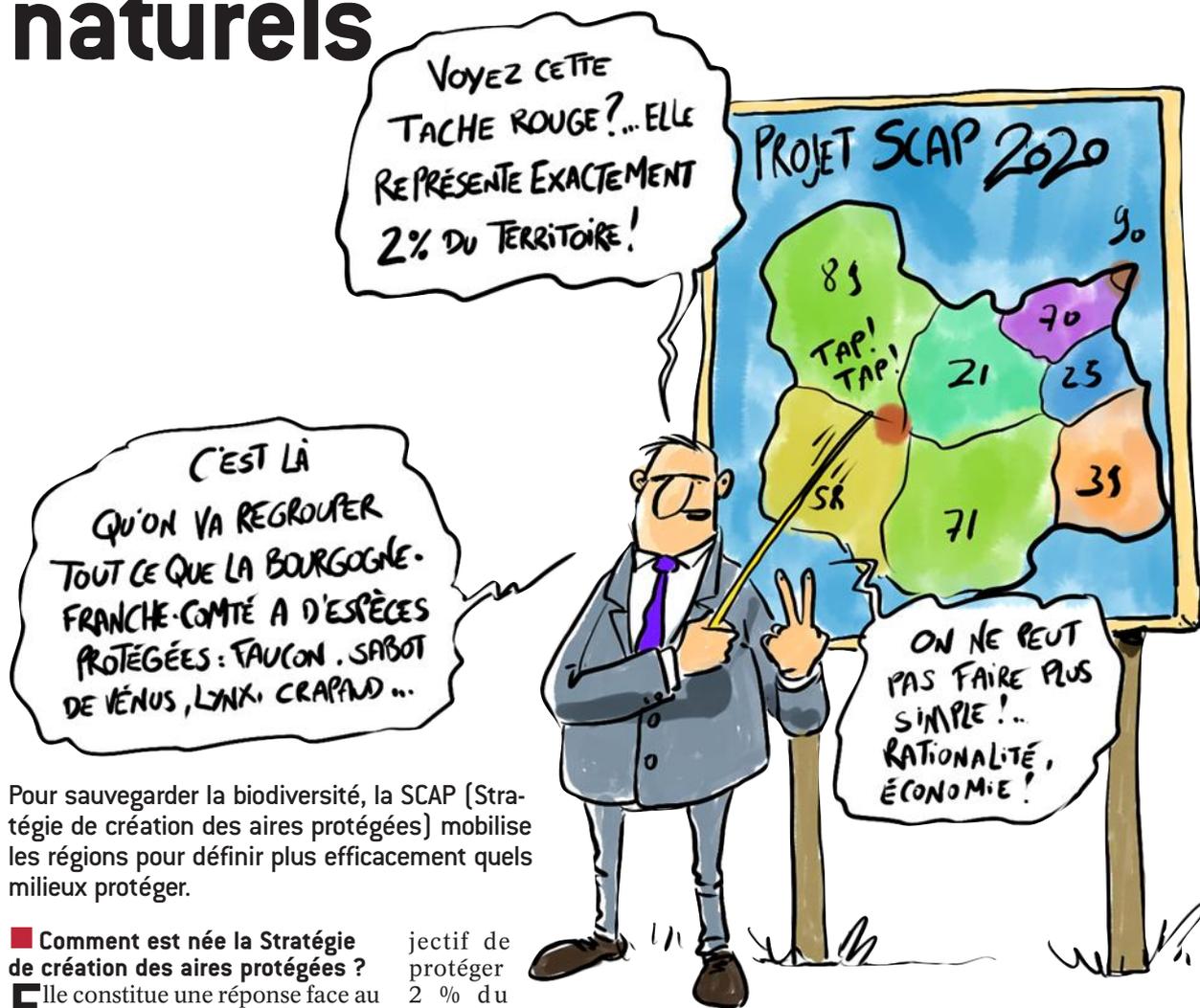


NATURE [BIODIVERSITÉ]

Pour mieux veiller sur nos espaces naturels



Pour sauvegarder la biodiversité, la SCAP (Stratégie de création des aires protégées) mobilise les régions pour définir plus efficacement quels milieux protéger.

■ Comment est née la Stratégie de création des aires protégées ?
 Elle constitue une réponse face au constat que malgré un ensemble de mesures prises en France par le passé, l'érosion de la biodiversité se poursuivait. En 2007, le Grenelle de l'environnement s'est donc attaché à développer une véritable stratégie nationale, dont la Stratégie de création des aires protégées (SCAP) est l'un des piliers. La SCAP a fixé l'ob-

jectif de protéger 2 % du territoire français à travers la définition d'aires à contraintes réglementaires (cœurs de Parcs nationaux, réserves naturelles nationales ou régionales, réserves biologiques, arrêtés préfectoraux de protection de biotope). Une liste des espèces animales et végétales et des milieux devant être

prioritairement protégés a été établie à partir d'un ciblage scientifique. Les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement et les Directions départementales des territoires ont ensuite été chargées de soumettre des projets de créations d'aires protégées.

POUR EN SAVOIR PLUS

■ Un site internet
 Rendez-vous sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle, rubrique Programmes > Espaces protégés. Vous y trouverez des informations complémentaires, notamment la liste des espèces et habitats de la SCAP.

■ De quelle manière la région Bourgogne Franche-Comté détermine ces projets d'aires ?
 Le territoire a déjà été étudié pour localiser où se trouvaient les espèces et milieux sensibles. Une cartographie des zones pouvant être protégées a ainsi pu émerger et être analysée par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Pour chaque projet pressenti, une concertation est engagée avec les différents usagers de la zone : chambre d'agriculture, forestiers, chasseurs, pêcheurs, élus..., afin d'évaluer sa pertinence et sa faisabilité. En 2016, près de 45 projets ont pu être proposés dans notre région. Ils voient ou verront peu à peu le jour, car leur mise en œuvre concrète prend du temps. La création d'une Réserve naturelle nationale peut, par exemple, durer jusqu'à 15 ans. 0,9 % du territoire de la Bourgogne Franche-Comté est aujourd'hui protégé, soit 45 000 hectares.

■ Quels projets sont actuellement finalisés sur la région ?
 Parmi les projets ayant récemment abouti, on peut citer la protection des roches de Basseville dans la Nièvre, qui abritent le faucon pèlerin, des habitats rocheux de la vallée de la Cure à Pierre-Perthuis, ou encore de la rivière Doubs pour assurer une continuité écologique sur 1 600 hectares entre Saône-et-Loire et Jura. La protection des ruisseaux à écrevisses à pattes blanches sur le Territoire de Belfort, en Haute-Saône et en Côte-d'Or, et du marais de Saône dans le Doubs sont quelques-uns des projets aujourd'hui en réflexion.

Jean-Paul Balay
 Chargé de mission protection des biotopes à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne Franche-Comté

Quelles sont les mesures de protection applicables sur une aire protégée ?

« Elles restreignent diverses activités de manière à respecter les espèces et les milieux. Dans la vallée alluviale de la Loire et dans la basse vallée du Doubs, il est, par exemple, interdit d'accéder aux grèves de mars à juillet pour ne pas perturber la reproduction de certains oiseaux comme la sterne pierregarin ou l'œdicnème criard. Les falaises protégées accueillant le faucon pèlerin ne peuvent être escaladées pendant la période de couvainon et des aménagements comme les via ferratas n'y sont pas admis. »

PARTENARIAT

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association Bourgogne Nature, association regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

CRÉDITS

Coordination :
 Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.
Illustration : Gilles Macagno.
Rédaction : Jean-Paul Balay.

BEAUNE

L'artiste Malo A s'expose

Découvrez l'exposition *D'ici de là, à poils, à plumes* de Malo A. Son travail, inspiré de l'art traditionnel japonais et de l'enluminure occidentale, est exposé au musée du vin de Bourgogne à Beaune jusqu'au 30 septembre. Présence de l'artiste samedi 16. Plus d'infos : www.beaune.fr.